

Les méthodes les plus choquantes de Google | Le Net Expert Informatique



Les méthodes les plus choquantes de
Google

Dans le cadre de son enquête sur d'éventuelles pratiques concurrentielles de Google, l'autorité américaine de la concurrence, la FTC, avait épinglé en 2012 des méthodes... illégales qui viennent d'être rendues publiques, par erreur.

L'information fait l'effet d'une bombe : la Federal Trade Commission américaine avait admis, dans un rapport tenu secret, que le géant de la recherche abusait de sa position dominante et discriminait ses concurrents. Ce rapport a été obtenu, par erreur, par le Wall Street Journal. Ce dernier avait demandé à la FTC une copie du rapport de 2012... mais cette dernière lui a transmis un rapport intermédiaire, visiblement non édulcoré comme sa dernière version. Ce qu'on peut y découvrir est renversant car, pour la première fois, une autorité met noir sur blanc ce que les nombreux concurrents de la firme de Mountain View crient haut et fort.

Voici cinq points particulièrement percutants de ce rapport :

Favoriser ses propres services

Dans le cadre de son moteur de recherche, la firme de Mountain View a volontairement donné priorité à ses propres services en matière de voyage ou de shopping. Ainsi, Google aurait affiché en meilleure position les résultats de son comparateur de prix des billets d'avion alors même que d'autres concurrents proposaient plus d'alternatives... Pour y parvenir, Google aurait délibérément adapté les critères de classements pour améliorer la position de ses services. « Quand l'algorithme de Google constatait qu'un comparateur de prix était relevant pour le surfeur, il proposait la page Google Product Search. Pareil quand il constatait que l'internaute était intéressé par des sites locaux comme Yelp ou CitySearch, Google proposait plutôt Google Local. »

Déclasser les concurrents

Le rapport de la FTC souligne aussi que « Google a adopté une stratégie de rétrogradation et de suppression de liens vers des sites verticaux dans certaines catégories de produits hautement commerciales. »

Pomper les concurrents

Par ailleurs, Google a, d'après ce rapport, copié des informations provenant de sites concurrent pour améliorer l'efficacité de ses propres services. Il s'agit par exemple de commentaires issus des autres sites pour améliorer les classements de produits sur ses propres services. Parmi les sites évoqués, Yelp, TripAdvisor ou Amazon...

Minimiser ses parts de marché

Google -qui se plaint à soigner au maximum son image- n'aime pas avoir l'image du géant, de la pieuvre gigantesque du Net. Aussi, dans le rapport, on découvre que l'économiste en chef de Google s'était réjoui que les instituts d'audience sous-estiment la part de marché réelle de Google. Aux Etats-Unis, Comscore évaluait la part de marché de Google autour de 65% de la recherche. En réalité, selon le responsable du moteur de recherche, il s'agirait plutôt de parts comprises entre 69 et 84 %... (En Europe, c'est de facto encore bien plus).

La conclusion du rapport de l'autorité de la concurrence américaine est sans appel. On y lit clairement que « Google était dans une position unique lui permettant d'aider ou de casser n'importe quel business en ligne ». Une position qui, selon tous les faits énoncés dans le rapport secret de la FTC, aurait été mise à profit par Google pour asseoir sa domination. Les responsables de cette enquête soulevaient par ailleurs que « l'attitude de Google avait causé (et allait encore causer) de vrais dommages pour l'innovation et pour le consommateur dans le domaine de la recherche et de la publicité. »

On ignore les véritables raisons pour lesquelles la Federal Trade Commission n'a finalement pas poursuivi le mastodonte du Net. Certains évoquent que Google aurait accepté, à l'époque, de changer d'attitude pour empêcher toute pratique anticoncurrentielle. D'autres évoquent un embarras à l'égard de Barak Obama dont Google a été le deuxième plus gros contributeur financier de sa campagne électorale.

Du côté de Google, on nous transmet par e-mail une réaction toute faite de Kent Walker, General Counsel : « Après une enquête de 19 mois, 9 millions de pages de documents et des tas d'heures de témoignages, le staff de la FTC et les 5 commissaires de la FTC sont tombés d'accord pour dire qu'il n'y avait pas besoin de prendre une action sur la manière dont on trie et on affiche les résultats de recherche. Les spéculations sur un potentiel dommage pour le consommateur et les concurrents est totalement faux. Depuis la fin de l'enquête, voici 2 ans, l'accès à l'information a considérablement augmenté, laissant au consommateur plus de choix encore que par le passé. Et nos concurrents progressent. Yelp par exemple enregistre une croissance de 350% sur les 4 dernières années. Et sur la même période TripAdvisor a quasi doublé ses revenus... »

Malgré tout, ces révélations restent gênantes pour le géant du Net, également sous le coup de plusieurs affaires en Europe. La grande question c'est évidemment l'effet de ces révélations les procédures en cours de ce côté-ci de l'Atlantique.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : <http://m.trends.levif.be/economie/high-tech/numerik/les-methodes-les-plus-choquantes-de-google/article-normal-373435.html>

Par C C